

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 22 juillet 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/07/2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Jean-Noël BADENAS

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

L'Etat, en lien avec l'ADEME, a souhaité encourager et accompagner des territoires exemplaires prêts à s'engager dans une trajectoire permettant de tendre vers ou d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Le levier de mobilisation des territoires pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, se formalise par la démarche « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été labellisé territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en juillet 2015, ce qui a permis de mobiliser 500 000 € pour soutenir 10 projets portés par 6 collectivités du territoire du Pays.

En mai 2016, Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, a attribué au Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles une deuxième tranche d'un montant de 1 000 000 € afin de poursuivre la démarche engagée, avec une tranche optionnelle supplémentaire de 500 000 €.

Après recensement des projets du territoire, il ressort un nombre important d'actions notamment :

- rénovation d'éclairage public qui concerne 9 communes et 1 communauté de communes,
- acquisition de 27 véhicules électriques, pour 9 communes et 2 communautés de communes,
- acquisition de 16 vélos électriques,
- rénovation de 5 bâtiments communaux objectif HQE,
- installation d'1 chaudière à granulés,
- installation d'1 pompe à chaleur.

Au total 30 actions en faveur de 19 communes et 3 communautés de communes. Les 7 communautés de communes du Pays se sont engagées dans ce programme soit directement soit indirectement au travers de leurs communes, ce qui permet d'afficher la volonté de l'ensemble du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles dans la transition Energétique impulsée par le ministère de l'Environnement.

Le portage politique est assuré par le Pays et représenté par une élue référente Mme Edo désignée lors de la première tranche. Une convention unique sera passée entre le ministère de l'Environnement et le Pays Haut Languedoc et Vignobles, tous les maîtres-d'ouvrages en seront signataires.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/07/2016

034-253403554-20160722-2016_22_07_11-DE

Le plan d'actions joint au présent rapport est scindé en deux tranches : une tranche ferme de 1 000 000 € et une tranche optionnelle de 500 000 €

Afin de finaliser cette démarche, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer en faveur de l'engagement formel du Syndicat mixte dans la seconde tranche de « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »,
- se prononcer sur la validation du programme d'actions tranche ferme et tranche optionnelle,
- l'autoriser ou autoriser l'élue référente, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions, dont le modèle de convention ci-jointe au présent document.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical se prononce favorablement en faveur de l'engagement formel du Syndicat mixte dans la seconde tranche de « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », sur la validation du programme d'actions tranche ferme et tranche optionnelle, et autorise le Président ou l'élue référente à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions, dont le modèle de convention ci-jointe au présent document.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue, le 22 juillet 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



| |
|--|
| RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/07/2016 034-253403554-20160722-2016_22_07_11-DE |